

## De plus en plus d'indépendants

08-01-2007

Les SSII ont de plus en plus souvent recours à des informaticiens qui exercent en profession libérale. Il n'est pas dans notre culture de préférer ce statut à celui de salarié. Les mentalités pourraient bien très rapidement évoluer.

Si les SSII emploient plus de 200.000 salariés en France (source SYNTEC), il faut savoir qu'elles ont également recours, de plus en plus, à des informaticiens qui exercent en profession libérale. Alors que dans les pays anglo-saxons et chez nos voisins européens, une part importante des informaticiens exerce avec le statut d'indépendant, il n'est pas dans notre culture de préférer ce statut à celui de salarié. A l'évidence, en France, la protection qui entoure le salarié en est la raison principale. La mentalité française, ce que les médias appellent aussi le modèle français, compte aussi pour beaucoup. Cependant, les choses pourraient bien évoluer dans les prochaines années. En effet, un régime d'assurance chômage moins généreux et des évolutions de carrière moins certaines pourraient bien provoquer un renversement de tendance. Pour couronner le tout, le contexte économique est actuellement très favorable dans un marché tiré par l'offre. Phénomène nouveau, recherche d'une meilleure qualité et un meilleur confort de vie, avec 25 jours de congés payés et presque autant de RTT, le salarié de SSII, contre toute apparence, n'a pas une vie satisfaisante. Une vraie conscience du service

La plupart des donneurs d'ordres du secteur des services informatiques reconnaissent unanimement que les consultants indépendants montrent des qualités devenues trop rares chez les individus salariés. Ce sont tout simplement des caractéristiques intrinsèques liées à l'exercice d'une profession libérale ; la disponibilité, la recherche de la satisfaction client, l'implication et, de manière plus générale, la conscience professionnelle. Plus que le salarié détaché par son entreprise chez un client, le consultant indépendant parvient à établir une relation très étroite avec le client car il a intimement conscience que l'intérêt de sa mission et son traitement sont étroitement liés au degré de satisfaction de celui-ci. Ainsi, quand le salarié s'attache dans le meilleur des cas à bien faire le travail qui lui a été confié, le consultant indépendant met un point d'honneur à assurer de la satisfaction de son client. Toute la différence réside dans cette nuance qui fait que le consultant indépendant fait partie intégrante du business, alors que le salarié, lui, travaille pour une société qui, elle, fait du business. Pour ne pas s'endormir

L'indépendance suppose l'autonomie, laquelle exige de maintenir ses connaissances et son niveau de compétences en adéquation avec la demande du marché. A cet égard, le consultant indépendant doit de se tenir en éveil et à l'écoute du marché afin de compléter sa formation et de déterminer opportunément les choix de mission qui orienteront son parcours afin de garantir son évolution. C'est, à coup sûr, une démarche active efficace pour ne pas s'endormir et éviter de se retrouver hors course après quelques années passées dans le secteur des services. Des risques calculables

Si l'abandon d'une situation de salarié peut comporter des risques, abandonner à un boulot peinarde, sympa et pas trop mal payé est encore plus dangereux à long terme. Dans le monde du consulting, trouver des missions reste une problématique dévolue aux sociétés de services qui sont les seules à pouvoir entretenir des contacts commerciaux directs avec les grands comptes et générer, de façon régulière, un flux de missions significatif. Le consultant salarié, le plus souvent, ne se sent pas concerné par le problème alors que l'informaticien indépendant doit en avoir une conscience permanente. Pourtant, un ingénieur salarié qui ne bénéficie pas d'un profil, de compétences et d'un savoir-faire qui correspondent aux attentes du marché va très vite constituer un problème à sa SSII et le coût des démarches à mettre en œuvre pour affecter à des projets sera à tel point prohibitif qu'il sera sans doute moins coûteux de s'en séparer. Ainsi, le consultant salarié ne bénéficie que d'une protection à court terme, pouvant certes, être relayées par les allocations chômage mais cela ne règle en rien le problème de fond lié à son employabilité. S'agissant du consultant qui opte pour l'exercice en profession libérale, il peut se constituer chaque année (en gardant le même train de vie) une réserve équivalente à presque six mois de rémunération. Ainsi, la bonne pratique en la matière est de se constituer une réserve équivalente à environ un an de rémunération afin de bénéficier d'un sommeil de qualité. Dès lors, le moment le plus critique réside dans le démarrage. C'est pourquoi il est nécessaire de préparer et d'anticiper la transition en s'entourant de professionnels (comptables, partenaires, ...) qui sauront accompagner valablement les candidats à l'indépendance. Investir dans son métier, dans sa carrière professionnelle et finalement dans un mode meilleur de vie revient moins chère que de changer de voiture et représente un investissement bien plus avisé. Indépendance et qualité de vie

L'exercice libéral d'une profession est sans conteste le moyen d'accéder à une qualité de vie satisfaisante. Dans les métiers du conseil et des services informatiques, la réduction du temps de travail n'a pas permis d'améliorer la qualité de vie des consultants, bien au contraire car, le plus souvent, ils n'ont pas la possibilité du choix de leurs absences. A contrario, le consultant freelance peut, à loisir, choisir ses dates de congés pour

peu qu'elles soient en adéquation avec les exigences de sa mission ; ce qui est généralement le cas. Par ailleurs, il y a des moments de la vie où l'on souhaite se rendre plus disponible pour les siens, d'autres où l'on peut se rendre très disponible pour son travail. L'indépendance permet de moduler son implication au travail tout au long de sa vie professionnelle sans altérer son évolution de carrière comme cela serait le cas au sein d'une structure de type SSII. Tendances

Etre indépendant, c'est d'abord et avant tout une question d'état d'esprit et de mentalité. Et, dans un pays où on a du mal à comprendre que le Président d'une société, responsable de plusieurs dizaines de milliers de personnes gagne autant qu'un joueur de football, s'agit d'une mentalité ; on y entend. Néanmoins, la tendance du développement du statut d'informaticien indépendant semble en nette croissance. Notre pays est actuellement largement distancé par ses voisins européens ou mieux encore par les pays anglo-saxons car la protection sociale y est nettement moindre. Dès lors que le système devient de moins en moins protecteur, il faut s'attendre à un comblement progressif du fossé qui, aujourd'hui très important, laisse une belle marge de progression en perspectives. La France est aussi un des pays développés où la croissance a été la moins vigoureuse depuis 2002, date à laquelle la bulle a éclaté. Les étudiants, entre 2002 et 2005, se sont alors détournés des écoles d'ingénieurs en informatique vont globalement délivrer 20% à 30% de nouveaux diplômés en moins. Si l'on ajoute l'effet du papy-boom, il est évident que le marché de l'emploi en informatique ne va continuer de se tendre dans les prochaines années. Dans cette perspective, le risque de ne pas trouver de mission lors de l'accès à la condition de profession libérale sera pratiquement négligeable. Faire le pas...mais pas trop tard

A l'évidence, on ne saurait conseiller à un jeune diplômé de se lancer immédiatement dans cette aventure bien que les nouveaux venus soient de plus en plus jeunes. L'établissement d'un projet professionnel viable, le choix de partenaires professionnels suppose un savoir faire établi, des compétences certaines, un réseau de connaissances et être en mesure de prendre un peu de recul. Tout ceci implique donc quelques années d'expériences. Pas trop non plus, car plus le temps passe et plus il est difficile de s'extirper d'un confort apparent. Alors que le regret le plus fréquent chez les consultants et de ne pas l'avoir fait le pas plus tôt, des professionnels indépendants se sont regroupés autour de l'Association Française des Consultants Indépendants en Informatique ([www.afcii.org](http://www.afcii.org)) pour promouvoir ce statut. Il fournissent conseil et assistance aux consultants en activité, ceux qui forment le projet de devenir freelance peuvent y trouver de l'information pour accompagner leur projet.